COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 janvier 2023

**Loi d’accélération des énergies renouvelables : le développement du solaire est enfin reconnu comme une nécessité !**

**Cette loi doit être maintenant un véritable catalyseur pour rattraper le grand retard de la France.**

Ce mardi 10 janvier, une majorité a enfin été trouvée dans notre pays pour adopter la loi d’accélération des énergies renouvelables. La représentation nationale envoie un message clair : la France doit développer massivement et rapidement les énergies renouvelables sur son territoire, aussi bien pour des raisons climatiques qu’au titre de la sécurité énergétique. Le législateur en reconnaissant les énergies renouvelables comme un intérêt public majeur envoie un signal fort de la nécessité d’accélérer les projets renouvelables dans notre pays.

Cette loi permettra d’élargir les perspectives de développement pour le solaire, notamment en donnant un cadre à l’agrivoltaïsme, en simplifiant les installations solaires situées à proximité des autoroutes et des voies ferrées, ainsi que celles en toiture et les ombrières de parking. Ces avancées, si elles sont perfectibles, sont le fruit de l’équilibre à date de la représentation nationale. Le passage en CMP, nous l’espérons, viendra renforcer ces premières avancées, et si possible, gommer les freins résultant de divers amendements peu cohérents avec les objectifs poursuivis par le législateur.

Instruit des expériences passées, Enerplan entend rester vigilant : les textes réglementaires devront rendre la loi efficace et « praticable ». Par ailleurs, les objectifs de la loi ne peuvent être atteints que si d’importants moyens humains sont déployés dans les administrations. Enfin, la nouvelle PPE pour le solaire devra être cohérente avec cette volonté nationale affichée.

Cette loi doit permettre à la France de rattraper son retard eu égard à ses engagements européens et enclencher la dynamique d’ores et déjà prise par les autres pays européens. En 2022, le volume européen des raccordements des installations solaires s’élève à 41 GW soit une croissance de près de 50%, à comparer à un volume français de 2 GW en France avec une croissance nulle…. !

2023 doit être l’année de lancement de ce mouvement en France. La filière solaire est prête et considère qu’un objectif de 4 GW est atteignable dès cette année.

Pour Daniel Bour, Président d’Enerplan, « *Le vote de la loi, en tant que tel, est une reconnaissance officielle de l’importance du solaire dans le futur énergétique français. Cette loi illustre la volonté du Ministère de la Transition Energétique, l’engagement du Gouvernement et l’approbation de la Représentation Parlementaire Nationale d’accélérer le solaire dans notre pays. C’est aussi un message très clair envoyé aux préfectures et aux différentes commissions intervenant dans la délivrance des autorisations administratives d’accompagner le mouvement. Enerplan souhaite que la loi soit un véritable catalyseur, pour la mobilisation de tous les acteurs. La filière solaire est prête et considère qu’un objectif de 4 GW est tout à fait atteignable dès cette année 2023*. »

**Contact presse ENERPLAN**

Martine Lausseure (AGM communications)

Tel : 06 15 02 82 60

[media@amgpresse.com](mailto:media@amgpresse.com) / [martine@lausseure.com](mailto:martine@lausseure.com)

**ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l’énergie solaire**

ENERPLAN représente l’ensemble de l’offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembliers, bureaux d’études, installateurs, architectes, énergéticiens...).

**Sa vocation :** Agir pour la promotion et le développement de l’énergie solaire.

**Ses missions :** Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)